

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet du Règlement (01-277-81) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA17 25 0463 du 18 décembre 2017, le projet du *Règlement (01-277-81) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.*

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 30 janvier 2018, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, Salle Le Plateau au rez-de-chaussée.

QUE ce projet de règlement vise à attribuer à l'immeuble du 5445 de l'avenue De Gaspé une catégorie d'usages privilégiant la présence d'activités artistiques et artisanales, telles qu'actuellement en vigueur pour les mégastructures de l'avenue Casgrain et celle du 5605 de l'avenue De Gaspé (1.3(1)). Toutefois, les étages réservés aux activités vulnérables seront les étages 3 à 6 et aucune limite de superficie de plancher ne sera appliquée pour l'usage « bureau » au deuxième étage.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 19 janvier 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx